



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CRFB Occitanie

PDPFCI de l'Hérault 2025-2034

**13 décembre 2024
Visio-conférence**

DDTM34

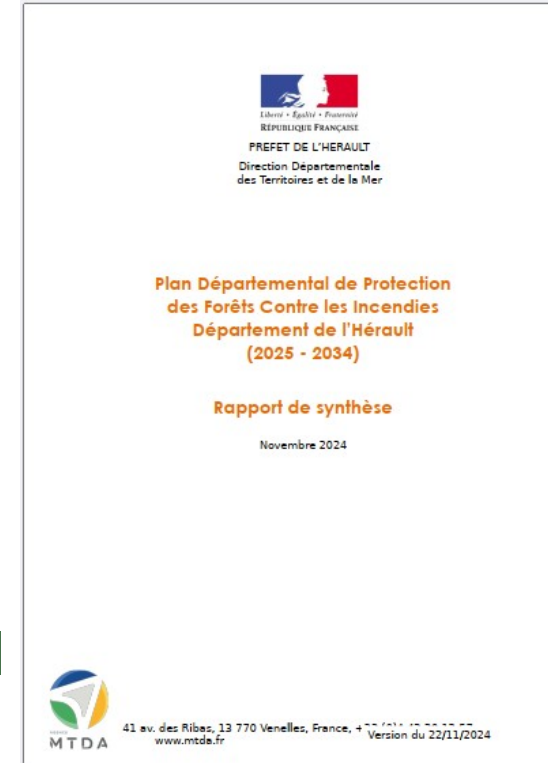
Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Rappel des objectifs du PDPFCI

Objectifs définis au L. 133-2 du Code forestier

1. Diminution du nombre de départs de feux de forêt, de surfaces agricoles et de végétation proches des massifs forestiers
2. Réduction des surfaces brûlées
3. Prévention des risques d'incendies et limitation de leurs conséquences

➤ Guide partagé de l'action collective en DFCI



Contenu du PDPFCI (défini au R.133-2 à 11 du CF)

- **Bilan du plan précédent**
(= bilan de la mise en œuvre des actions)
- **Rapport de présentation** en 2 parties :
 - bilan descriptif des incendies survenus et analyse de leurs causes
 - évaluation des stratégies mises en œuvre
- **Document d'orientation** d'une durée de **10 ans** : 2025-2034
(= plan d'actions)

Précédent PDPFCI : 2012

- 27 actions

Méthode d'élaboration du nouveau PDPFCI

- 4 COFIL
 - 21/03/2023 : Lancement
 - 31/11/2023 : Présentation du diagnostic et des orientations
 - 22/05/2024 : Validations des actions, indicateurs et calendrier
 - 8/11/2024 : Validation du PDPFCI
- 6 ateliers de travail sur les fiches-action avec tous les partenaires DFCI du département
 - Décembre 2023 / janvier 2024



Méthode d'élaboration du nouveau PDPFCI

DDTM34

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

PDPFCI de l'HÉRAULT



Approbation du nouveau PDPFCI

- 3 validations requises :
 - SCDSA Feux de forêt :
 - Envoi PDPFCI le 26/11, présentation le 6/12/2024
 - Délai avis : 26/01/2025
 - Commission Régionale Forêt bois :
 - Envoi PDPFCI le 26/11, présentation le 13/12/2024
 - Délai avis : 26/01/2025
 - Collectivités et EPCI concernés :
 - Envoi courrier et mise à disposition PDPFCI en ligne prévu 16-18/12
 - Délai : 2 mois => 18/02/2025
- Approbation par arrêté préfectoral, pour 10 ans : 2025-2034

I - Bilan du PDPFCI 2013-2022

Consultation des personnes-ressources

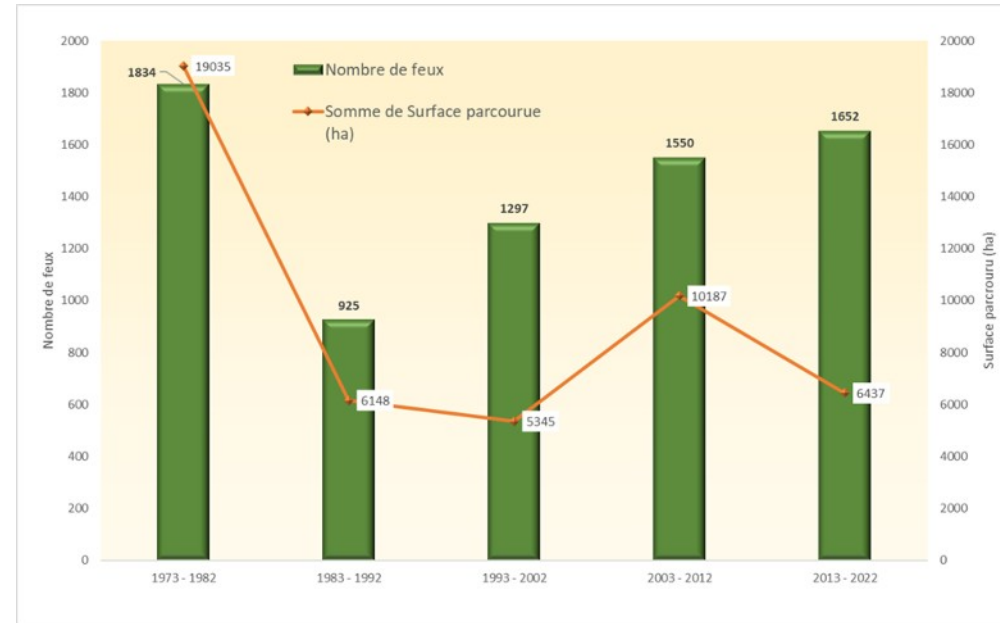
- Services de l'État
 - DDTM
 - OFB
 - DRAAF
 - *Gendarmerie*
- Établissements publics
 - SDIS
 - ONF
 - CRPF (Centre régional de la propriété forestière)

Sollicités n'ayant pas répondu

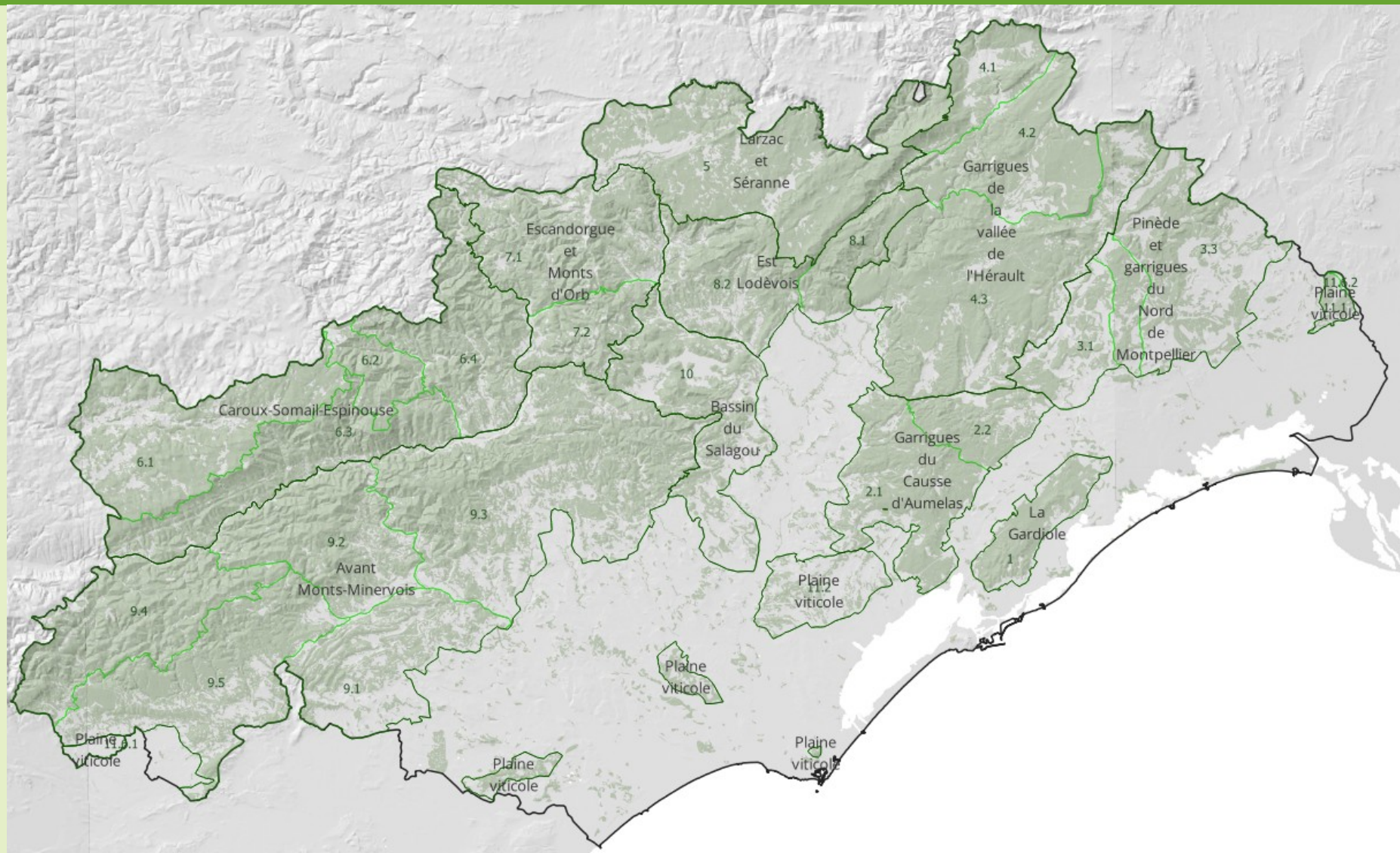
- Collectivités
 - Conseil Départemental / Forestiers Sapeurs
 - CC Grand Pic Saint Loup
- Associations et chambres consulaires
 - ADCCFF (association départementale des réserves communales de sécurité civile et des comités communaux feux de forêt)
 - Fransylva (Syndicat national des propriétaires forestiers privés)
 - Chambre d'agriculture
 - *CFMEL*
 - *Association des maires*
 - *COFOR (Association départementale des communes forestières)*

Bilan des incendies

- Bilan global
 - 1 652 feux de forêt (165 feux/an)
 - 6 437 ha parcourus (644 ha/an)
 - 10 204 feux de végétation (1 020/an)
- Par rapport à la décennie précédente :
 - Augmentation du nombre de feux de forêt : + 7 %
 - Diminution :
 - des surfaces brûlées : -37 %
 - Du nombre de feux de végétation : - 10 %



Etat des lieux du risque : massifs forestiers



Etat des lieux du risque : massifs forestiers

Préfet de l'Hérault

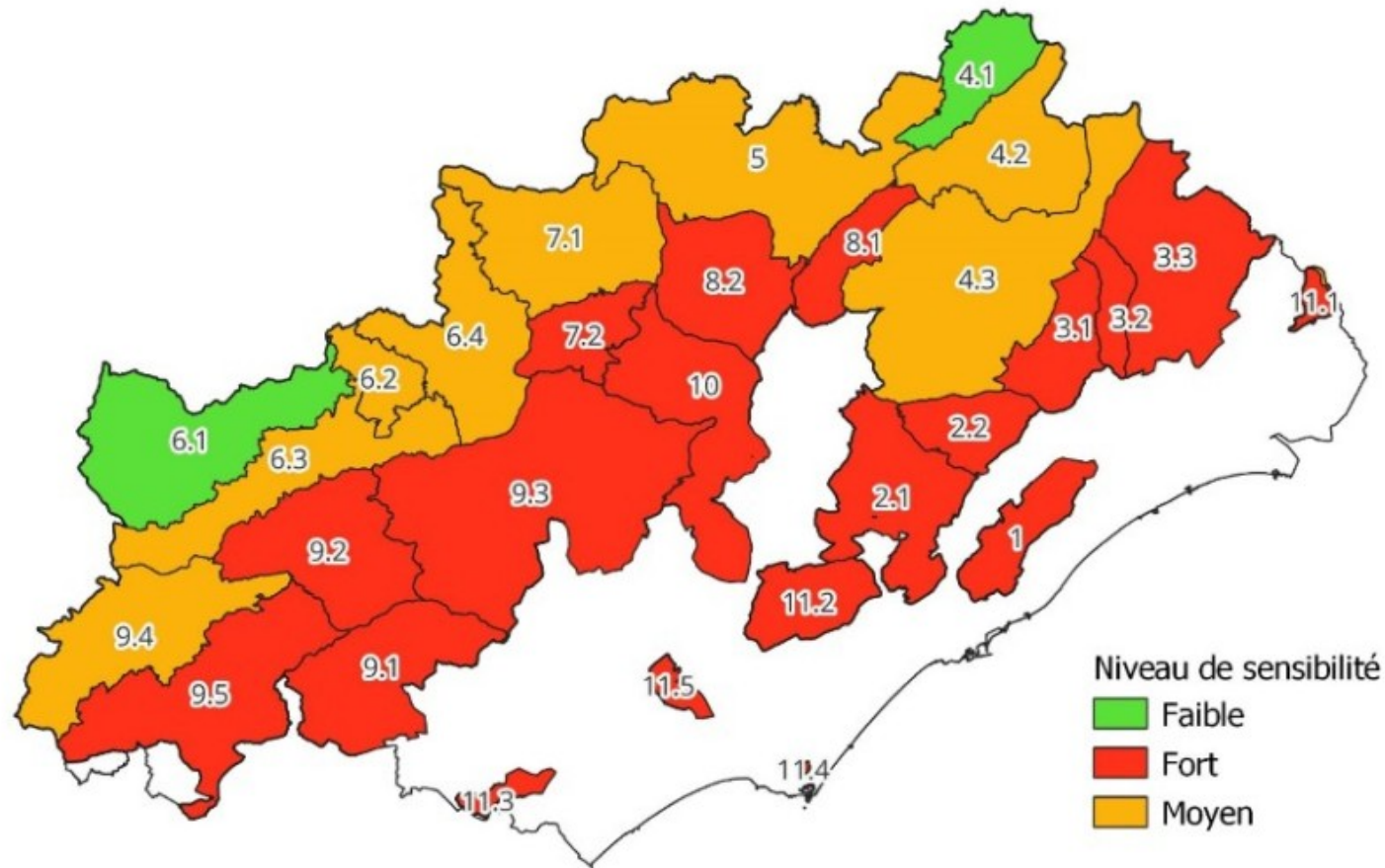


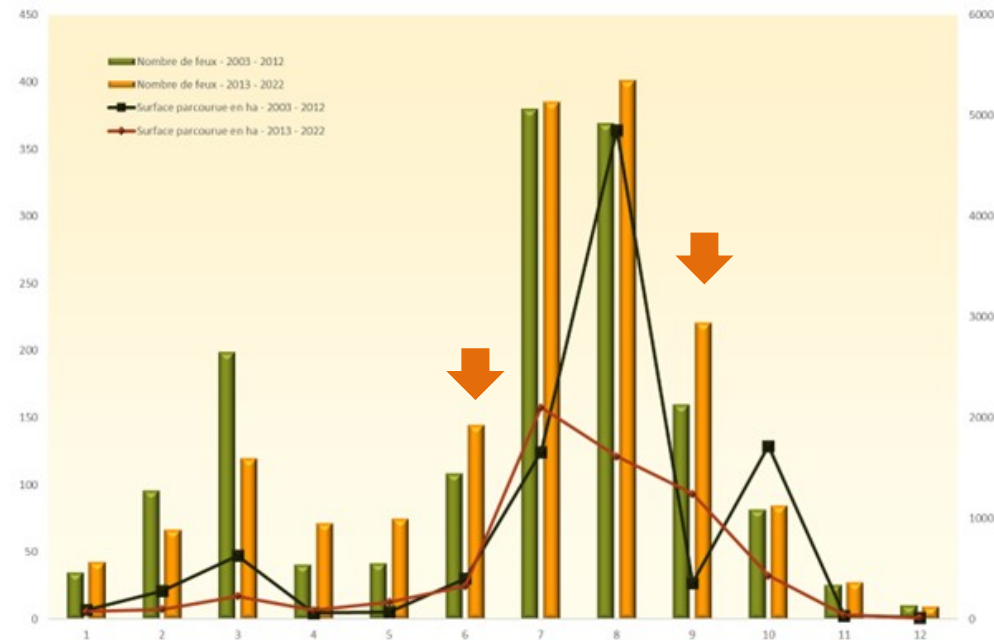
Figure 4 : Carte des niveaux de sensibilité des massifs en 2021 – Source : schéma stratégique 2021

Bilan des incendies (2013-2022)

- Le département de l'Hérault se situe :
 - En 5ème position des départements de la région méditerranéenne
 - Pour le nombre de départs de feux de forêt
 - Pour la surface détruite par les feux de forêt
 - En 2ème position des départements d'Occitanie
 - Derrière l'Aude
 - Pour le nombre de départs de feux de forêt et les surfaces détruites

Bilan des feux de forêt (2013-2022)

- La sensibilité de la **période estivale** est confirmée ...
 - 48 % des départs et 58 % des surfaces brûlées en juillet et août
- ... mais
 - 19% des départs de feux de forêt se produisent entre septembre et octobre
 - 26% des surfaces détruites.
 - On constate une recrudescence des feux en juin et en septembre
 - des feux de forêt en nombre significatif sont enregistrés quasiment tous les mois de l'année



Nombre de feux de forêt par mois (2003-2022)

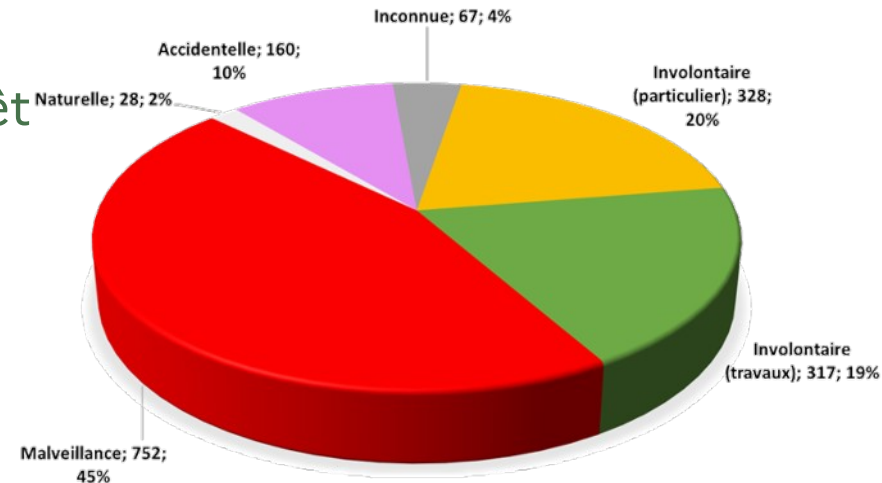
Bilan des feux de forêt (2013-2022)

- Maîtrise des feux naissants
 - 71 % des feux de forêt parcourent moins de 1 ha
 - 11e position dans la zone de défense Sud
 - Leur proportion est en augmentation : + 12 %
 - 90 % des feux < 5ha
 - 2 % des feux de forêt parcourent plus de 50 ha
 - et sont à l'origine de 54 % des surfaces brûlées
 - 75 % des feux démarrent entre 11h et 19h
 - 4 feux de forêt > 100 ha ont eu lieu en septembre

Causes des feux (2013-2022)

- Feux de forêt

- La cause est renseignée dans 96 % des feux
 - 72 % de causes certaines
- Les causes majoritaires des feux de forêt
 - Malveillance : 47% 
 - Activités des particuliers : 22 % 
 - Dont jets de mégots 6 % (94 feux) 
 - Travaux des professionnels : 20 % 
 - Causes accidentelles : 10 % 



- Feux de végétation

- La cause est renseignée dans 38 % des feux
 - 24 % de causes certaines
- Les causes majoritaires : travaux des professionnels, malveillance, activités des particuliers

Bilan du plan d'actions du PDPFCI 2013-2022

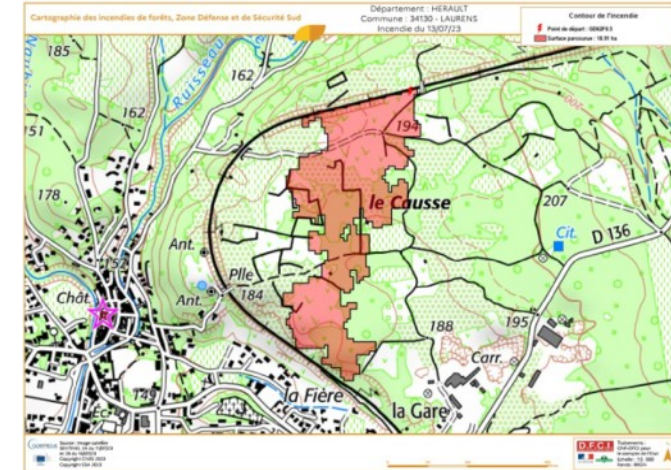
- Le PDPFCI de 2013 : 27 actions
 - 12 actions à caractère réglementaire (et actions générales)
 - 9 actions relevant de l'aménagement du territoire
 - 6 actions à caractère opérationnel
- La majorité des actions ont été travaillées
 - 11 actions totalement réalisées (41%)
 - 14 actions n'ont pas atteint totalement les objectifs (52%)
 - 2 actions non réalisées (7%)

1 action finalement peu pertinente : cartographier les zones propices au feu tactique

1 action concernant les zones hors forêt : réglementation « nettoyage » du CGCT, mise en œuvre différemment

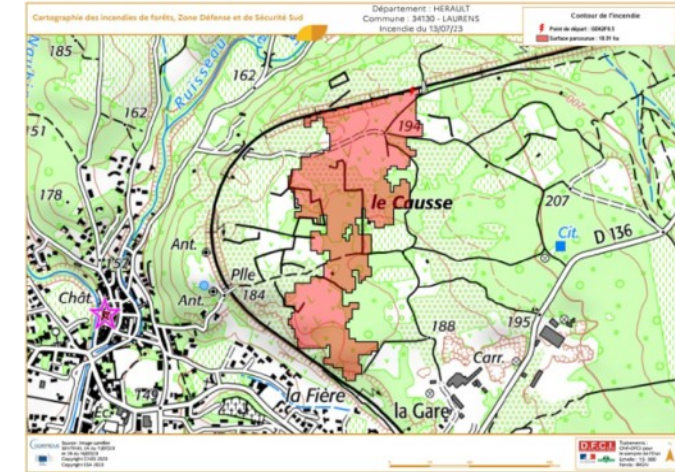
Conclusion sur la mise en œuvre de la politique départementale

- Point forts
 - La connaissance des causes de feu
 - Une centaine de référents formés
 - 72 % de cause certaines

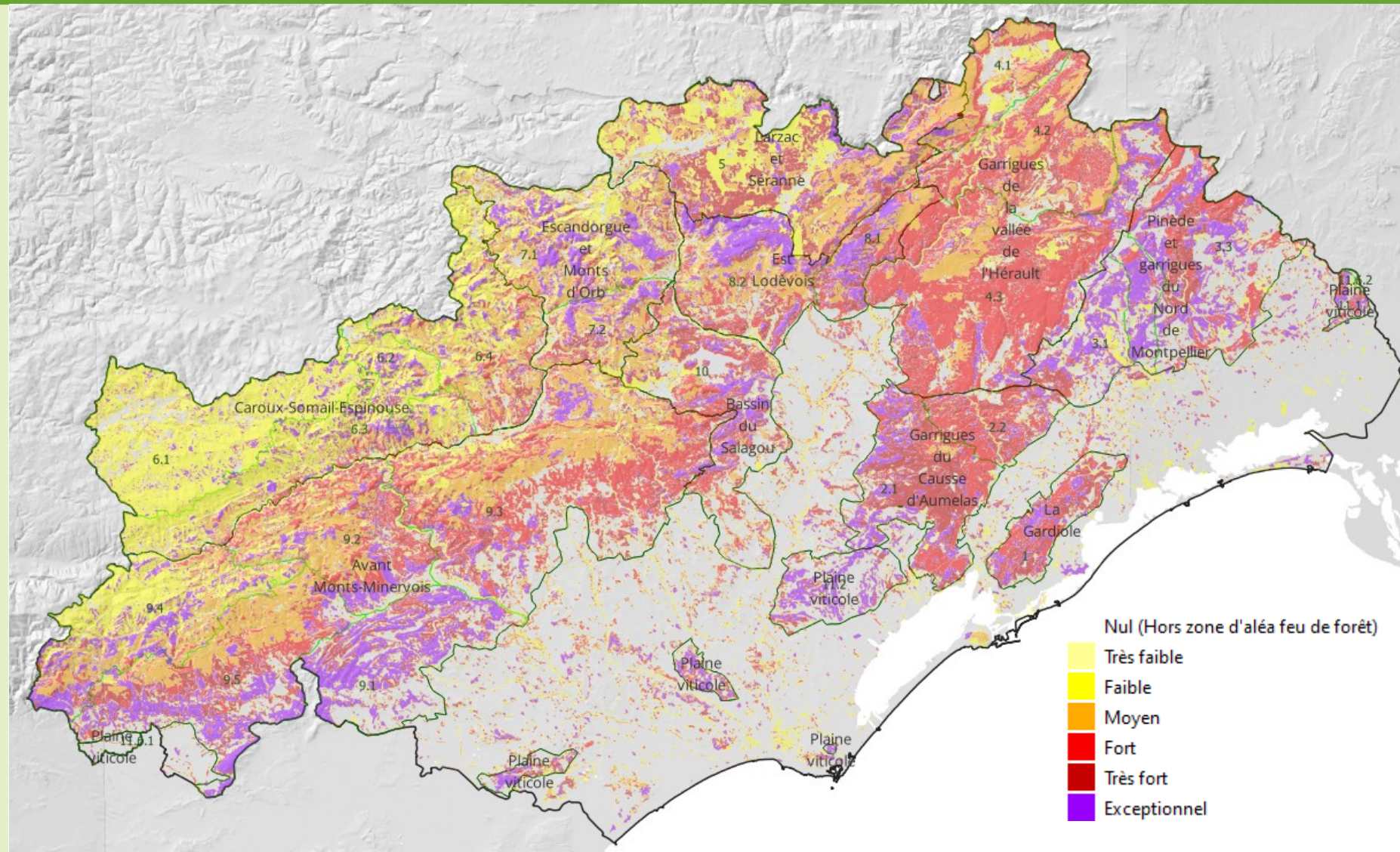


Conclusion sur la mise en œuvre de la politique départementale

- Point forts
 - La connaissance des causes de feu
 - Une centaine de référents formés
 - 72 % de cause certaines
 - La cartographie de l'aléa feux de forêt : actualisée en 2021

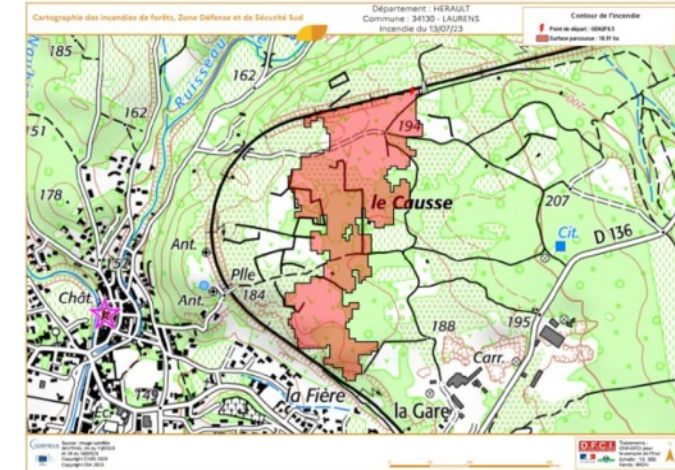


Etat des lieux du risque : carte aléa incendie de forêt



Conclusion sur la mise en œuvre de la politique départementale

- Point forts
 - La connaissance des causes de feu
 - Une centaine de référents formés
 - 72 % de cause certaines
 - La cartographie de l'aléa feux de forêt : actualisée en 2021
 - Le traitement de la question des feux de végétation entamé
 - Connaissance (cartographie des points d'éclosion et des contours)
 - Patrouilles estivales SDIS - CD34



Conclusion sur la mise en œuvre de la politique départementale

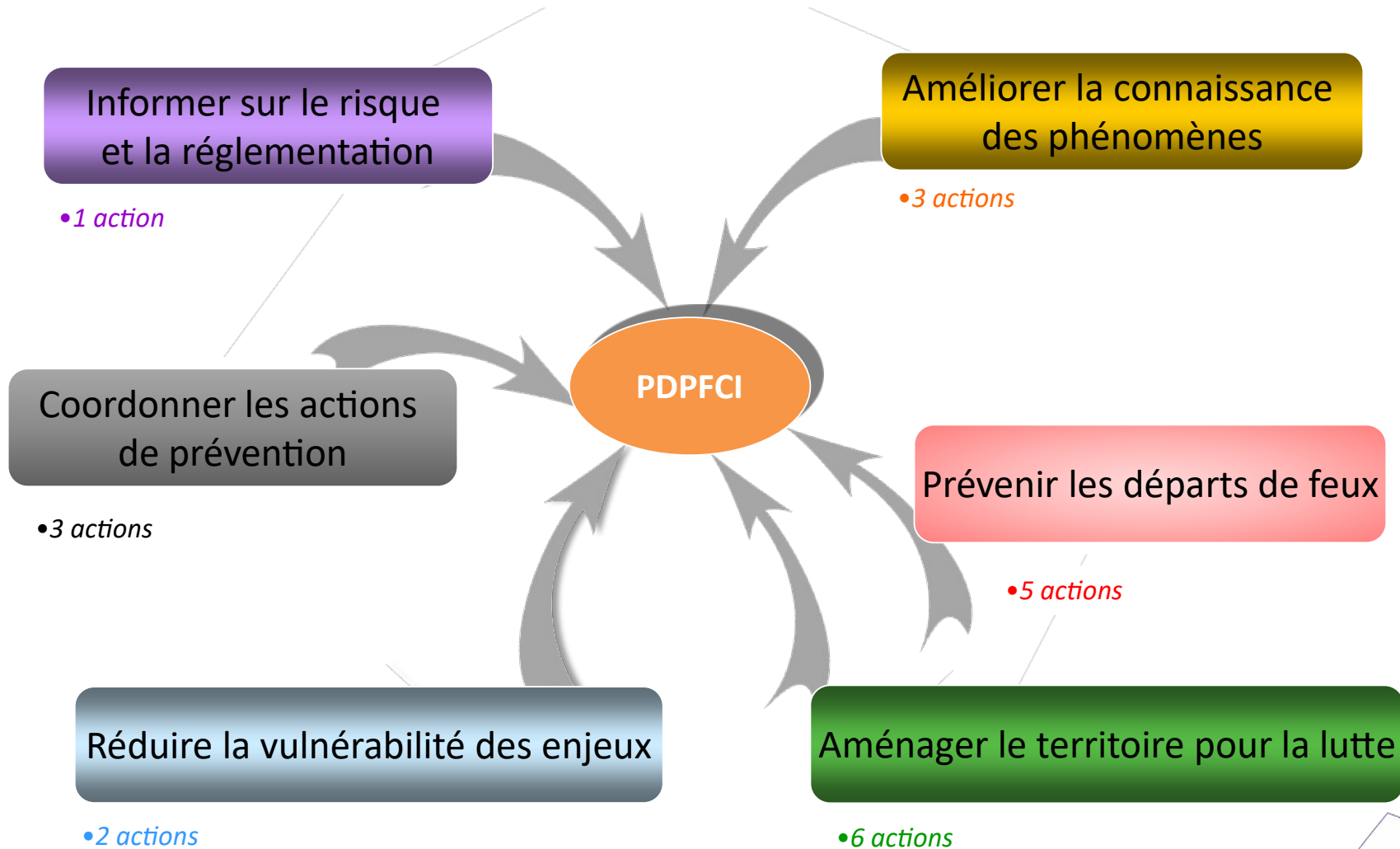
- Points forts
 - Le réseau d'**équipements DFCI** est **entretenu**
 - Maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental et de l'ONF
 - Schéma stratégique des équipements de DFCI révisé de 2021 à 2023
 - Stratégie d'utilisation de l'eau brute par le SDIS
 - Attaque rapide des feux naissants (baisse surfaces parcourues)
 - Le **plan de contrôle départemental OLD** qui a permis d'intervenir sur les communes les plus à risque
 - **PAC feu de forêt** diffusé



Conclusion sur la mise en œuvre de la politique départementale

- Points à améliorer
 - Mise en œuvre du **débroussaillage réglementaire**, aux abords des **voies ouvertes à la circulation publique**
 - Développer une véritable politique de **prévention des feux de végétation**
 - La **sécurisation juridique des équipements DFCI**
 - qui n'est effective que sur 18% du réseau
 - La création et l'entretien de **coupures de combustible**
 - **L'implication des communes et des EPCI dans la DFCI**
 - via la mise en place de plans de massifs, incluant la création de coupures de combustible, et au niveau de la communication / sensibilisation.
 - Les retours d'expérience sur les feux et la connaissance du comportement des feux de forêt.
 - La mise en place d'un véritable **plan de communication DFCI**

Principaux enjeux et objectifs identifiés



II – Plan d'action 2025-2034

Plan d'action 2025-2034

Informé sur le risque et la réglementation

1

Poursuivre l'information, la sensibilisation / la formation : du public, des élus, des professionnels

- Retour d'expérience sur les actions de communication déjà entreprises
- Plans de communication départemental partenarial hors période estivale / en période estivale
- Information ciblée pour la prévention des jets de mégots
- Information des scolaires, des professionnels, Information des élus et personnels des collectivités

Plan d'action 2025-2034

Améliorer la connaissance des phénomènes

- | | |
|---|--|
| 2 | Poursuivre la recherche des causes des feux de forêt et des feux de végétation |
| 3 | Poursuivre la collecte des données sur les feux |
| 4 | Poursuivre et structurer les retours d'expérience |

Action n°4 : Poursuivre et structurer les retours d'expérience

- Développer les RETEX sur les feux ayant menacé des constructions
 - et l'analyse des causes des dégâts sur les bâtis (parfois non liés aux OLD)
- Relancer dans les RETEX :
 - l'analyse de l'utilisation des équipements DFCI
 - l'analyse du comportement du feu selon les types de végétation
- Diffuser les conclusions des RETEX aux partenaires et aux élus
- Produire un document de synthèse à destination du public, des propriétaires forestiers
- Ajuster la politique de prévention en fonction des résultats
 - **Définir un pilotage pour appliquer les actions correctives des RETEX**

Plan d'action 2025-2034

Prévenir les départs de feux

- | | |
|---|--|
| 5 | Améliorer la connaissance des feux de végétation et leur prévention |
| 6 | Moderniser et renforcer le dispositif de surveillance et de contrôle |
| 7 | Conforter la réglementation sur l'accès aux massifs |
| 8 | Réduire les facteurs d'incendies involontaires |
| 9 | Réduire les facteurs d'incendies dus à la malveillance |

Action n°5 : Améliorer la connaissance des feux de végétation et leur prévention

- Rappel : **plus de 1 000 feux de végétation / an**
 - En partie hors zone d'application du code forestier, la plupart des moyens de prévention mis en œuvre pour la DFCI ne leur sont pas applicables
- Identifier les outils réglementaires et les leviers mobilisables
 - pour encadrer l'emploi du feu et les travaux hors champ du code forestier
- Améliorer la connaissance des causes, identifier les zones à risque
- Apporter une réponse adaptée en termes de prévention des feux dans les secteurs de mises à feu récurrentes
- Avec les communes, adapter les équipements de défense et identifier les aménagements à réaliser
- Former / sensibiliser les agriculteurs et éleveurs aux bonnes pratiques
- Réaliser des contrôles répressifs sur le mauvais usage du feu (en zones exposées + 200m)

Action n°8 : Réduire les facteurs d'incendies involontaires

- **Réviser l'Arrêté Préfectoral sur l'emploi du feu, notamment :**
 - période réglementée, harmoniser critères avec départements voisins, délais de déclaration, ..
 - réglementer les feux d'artifice, lanternes, l'usage des places à feux - barbecues, le bivouac
- **Proposer une démarche simplifiée sur internet pour les déclarations de brûlage**
- **Information des professionnels**
 - information des agriculteurs (viticulteurs) dans la zone de plaine en lien avec la CA
 - Renouveler l'information sur l'emploi du feu aux éleveurs, agriculteurs, ETF, avec la CA
- **Renforcer la prévention des jets de mégots en sensibilisant la population**
 - Distribution de boîtes à mégots via les bureaux de tabac
 - Identification des véhicules sur vidéo d'où ont été jetés des mégots (autoroutes) ;
 - Verbalisation à la volée (PV électronique)

Action n°8 : Réduire les facteurs d'incendies involontaires

- Cibler les sites connus de feux de loisirs : patrouilles police interservices
 - Sécuriser les places à feu existantes, à défaut les supprimer
- Renforcer la vigilance quotidienne
 - Former CCFF, polices municipales et la police rurale aux réglementations du RSD
 - Développer des patrouilles CCFF pendant les périodes à risque, hors été
 - plan de contrôle dans les secteurs de mises à feu récurrentes
- Identifier des secteurs à risque de feux de véhicule
 - prévention avec les gestionnaires de voiries
- Améliorer la prévention des feux liés aux infrastructures
- Améliorer la prévention des feux liés aux feux d'artifice
 - communiquer

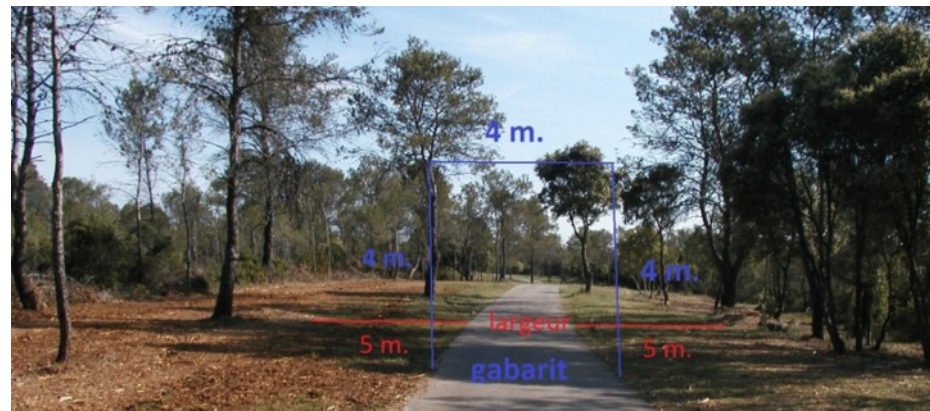
Plan d'action 2025-2034

Aménager le territoire pour la lutte

- | | |
|----|--|
| 10 | Adapter les réseaux d'équipements de DFCI et poursuivre leur mise aux normes et leur entretien |
| 11 | Améliorer les possibilités de ravitaillement en eau et l'usage de l'eau brute |
| 12 | Réaliser des plans de massifs, incluant une réflexion sur les coupures de combustible |
| 13 | Mobiliser le monde agricole pour la prévention des incendies |
| 14 | Développer une sylviculture préventive |
| 15 | Développer l'emploi intégré du feu |

Action n°10 : Adapter les réseaux d'équipements de DFCI, poursuivre leur mise aux normes et leur entretien

- Mettre en œuvre le schéma stratégique 2023
 - Il a retenu des pistes et des voies publiques (RD, voies communales, chemins ruraux)
 - Les voies ouvertes à la circulation publique peuvent être répertoriées comme des voies assurant la prévention des incendies ou inscrites à ce titre au [PDPFCI], à la **demande des collectivités territoriales** sur le territoire desquelles elles se situent, ou de leurs groupements intéressés, et avec l'accord du propriétaire de ces voies.



Action n°10 : Adapter les réseaux d'équipements de DFCI, poursuivre leur mise aux normes et leur entretien

- Le schéma stratégique 2023
 - Élaboré de 2021 à 2023 par le CD34, avec les partenaires DFCI qui l'ont co-construit et validé en SCDSA en déc. 2023
 - Recense les pistes et voies DFCI stratégiques du département
 - Classe les pistes/voies DFCI selon 3 catégories :
 - Zones d'appui à la lutte – bande débroussaillée de sécurité jusqu'à 60m
 - Pistes de lutte ordinaire – BDS : 2x5m à 2x10m
 - Pistes de liaison ou d'accès – BDS : 2x2m
 - Identifie les points d'eau stratégiques : citernes et bassins

Les services de l'État dans l'Hérault

Action n°10 : Adapter les réseaux d'équipements de DFCI et poursuivre leur mise aux normes et leur entretien

- Acter la possibilité de multifonctionnalité des pistes
- Poursuivre - accélérer la sécurisation juridique des équipements DFCI
- Caractériser les pistes du schéma stratégique selon les catégories du référentiel zonal
- Réaliser des coupures de combustible : réflexion à mener dans le cadre des plans de massifs
- Compléter l'inventaire des voies utilisables par les secours lors des études des plans de massifs

Action n°11 : Améliorer les possibilités de ravitaillement en eau et l'usage de l'eau brute

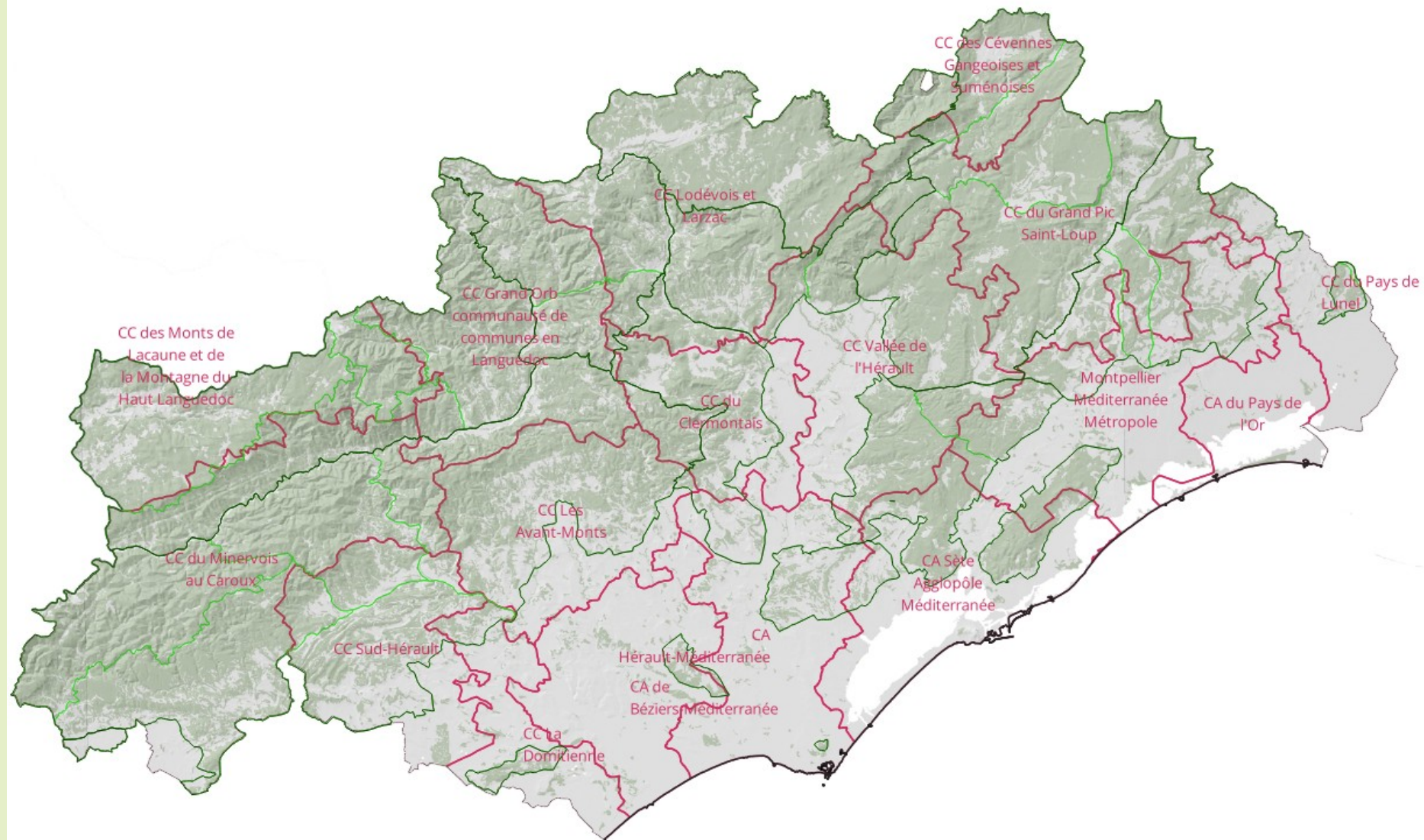
- Finaliser et partager aux partenaires la stratégie eau brute du SDIS
 - Décliner cette stratégie eau brute sur le terrain : inventaire des PE dans les plans de massifs, adaptation du réseau de citernes DFCI si besoin
- Procéder au diagnostic de l'état des PE DFCI existants
 - développer des solutions innovantes pour le remplissage des citernes
- Intégrer la présence du HBE dans la réflexion sur le réseau de points d'eau



Action n°12 : Réaliser des plans de massifs, incluant une réflexion sur les coupures de combustible

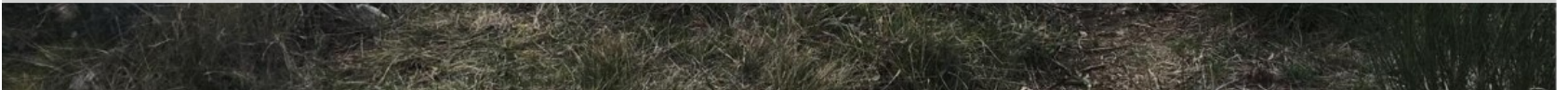
- Identifier les EPCI souhaitant porter des plans de massifs
 - inciter ces EPCI à prendre la compétence DFCI ciblée plan de massif
- Baser les limites des plans de massifs sur les limites de massifs existantes
 - en laissant la possibilité aux EPCI d'adapter les limites
- Identifier les besoins financiers et les sources de financements **pour l'animation des plans de massifs**
- **Adapter le cahier des charges-type :**
 - réalisation des coupures de combustibles,
 - sylviculture préventive,
 - hiérarchisation des secteurs OLD,
 - communication auprès du public,
 - prise en compte du risque majeur d'incendie de forêt par les collectivités (PCS, ...)

Action n°12 : Réaliser des plans de massifs, incluant une réflexion sur les coupures de combustible



Action n°12 : Réaliser des plans de massifs, incluant une réflexion sur les coupures de combustible

- Coupures de combustibles
 - Reprendre le schéma des coupures de combustible établi en 2007, requestionner sa pertinence et le faire évoluer pour identifier les axes de coupures prioritaires
 - Associer les communes concernées à la mise en place des coupures
 - Identifier les secteurs agricoles à enjeu DFCI et les peuplements forestiers pouvant faire l'objet d'interventions
 - Réactiver la cellule « coupures de combustible »
 - Promouvoir l'entretien des coupures par le pastoralisme, les interventions à but DFCI dans les peuplements forestiers, le brûlage dirigé



Action n°14 : Développer une sylviculture préventive

Objectif : conduire les peuplements de manière à les rendre « tolérants au feu »

- S'accorder sur les itinéraires techniques
 - Par type de peuplement (pin d'Alep, pignon, chêne, chataîgnier)
 - Fiches à destination des propriétaires privés et publics
- Identifier les leviers financiers mobilisables
- Vulgariser ces itinéraires auprès des gestionnaires
- Lister les parcelles éligibles – bourse aux travaux
- **Entretenir les peuplements ayant bénéficié de travaux de sylviculture préventive :**
 - brûlage dirigé,
 - sylvo-pastoralisme
 - etc



Plan d'action 2025-2034

Réduire la vulnérabilité des enjeux

- | | |
|----|--|
| 16 | Poursuivre l'application du débroussaillage obligatoire |
| 17 | Poursuivre la prise en compte du risque dans l'urbanisme |

Plan d'action 2025-2034

Coordonner les actions de prévention

- | | |
|----|--|
| 18 | Définir les actions à mener après-incendie |
| 19 | Piloter et suivre la mise en œuvre du PDPFCI |
| 20 | Améliorer la gestion et le partage des bases de données et des documents |

Contact :

DDTM 34

Service Agriculture Forêt

Unité Forêt Chasse

Luis De Sousa

luis.de-sousa@herault.gouv.fr

04 34 46 60 50

Laurence Vernisse

laurence.vernisse@herault.gouv.fr

04 34 46 61 08

Florent Dalverny

florent.dalverny@herault.gouv.fr

04 34 46 60 63

Merci de votre attention

